



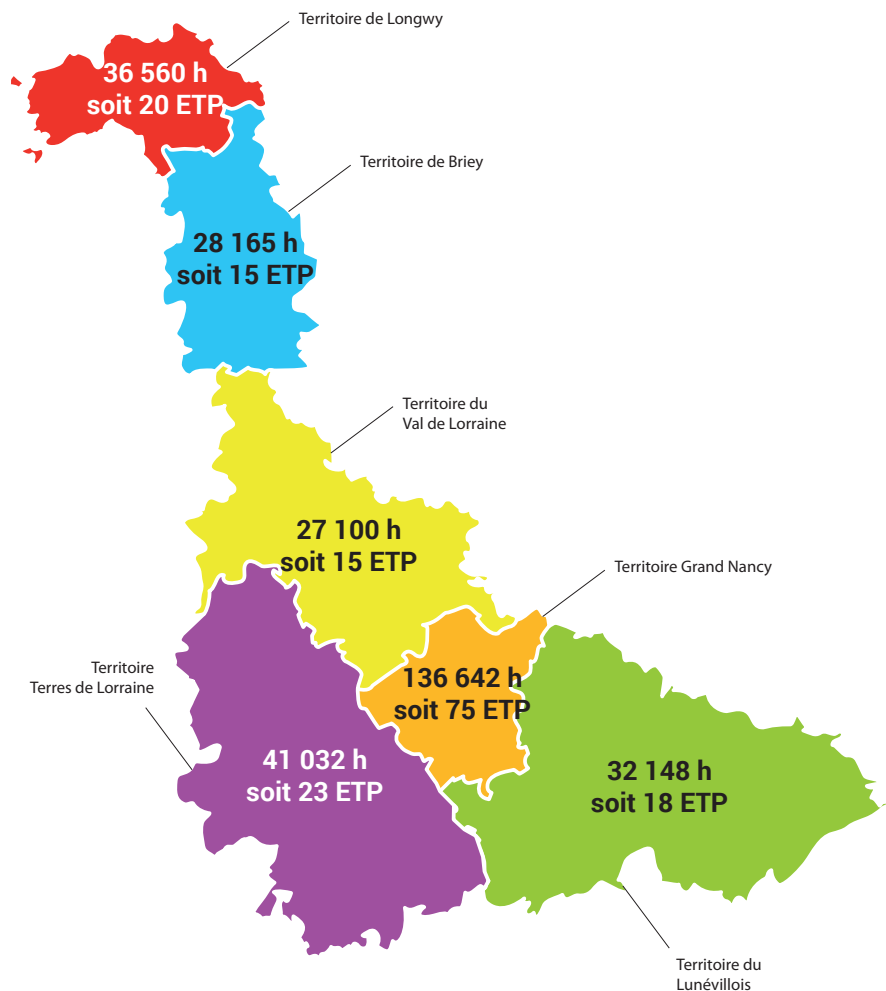
# BILAN 2016 LES CLAUSES D'INSERTION EN MEURTHE-ET-MOSELLE



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

**ACTION SOCIALE ET INSERTION**

# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HEURES D'INSERTION



ETP : équivalent temps plein

La clause sociale permet à un public en insertion d'acquérir une expérience professionnelle dans le cadre d'un marché public. C'est un outil précieux pour le conseil départemental et ses partenaires dans la perspective de mise à l'emploi des personnes.

Pour réussir une mise en relation qualitative entre les entreprises et les publics en insertion, la commande publique reste un levier puissant et la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques un choix nécessaire.

Le conseil départemental et les Maisons de l'Emploi (MDE) agissent comme des facilitateurs portant, aux côtés de l'État et des collectivités locales, une stratégie partagée de mutualisation des moyens à travers des guichets clauses uniques dans les territoires.

Cette organisation spécifique en Meurthe-et-Moselle garantit de pouvoir atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) visant à diversifier à la fois les supports utilisés ainsi que les publics y accédant, pour développer davantage le recours à la clause et agir sur l'emploi.

Ce bilan présente des heures réalisées à l'échelle du département. Ces résultats sont le fruit d'un travail d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, des entreprises, des structures d'insertion par l'activité économique par les chargés de développement du Département et les facilitateurs des Maisons de l'Emploi.

## LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'heures effectuées : **301 647**

Nombre d'opérations réalisées : **306**

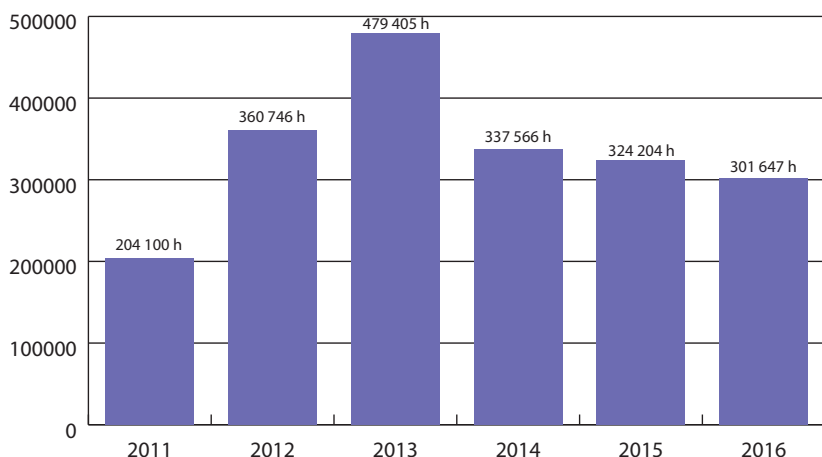
Nombre d'entreprises concernées : **443**

Nombre de personnes positionnées : **1 118**

Dont **57 %** de bénéficiaires du RSA

soit **632 PERSONNES**

# L'ÉVOLUTION DES CLAUSES AU FIL DES ANNÉES



**Le CTS favorise l'introduction volontaire des clauses sociales dans la commande publique des collectivités** qui choisissent de mobiliser la clause d'insertion dans leurs marchés.

À titre d'exemple, sur la commune de Conflans-en-Jarnisy, les travaux de construction du Pâquis ont généré un volume de 872 heures d'insertion.

**Un nombre d'heures stable malgré une conjoncture économique difficile.**

**Ceci s'explique par :**

- le soutien du Département par l'effet levier du Contrat Territoires Solidaires (CTS) : un dispositif qui contribue au soutien à l'effort d'investissement des communes et intercommunalités et à la réalisation des heures d'insertion,
- le maintien d'un haut niveau de commande publique départementale (effet levier du Plan Collèges Nouvelles Générations - PCNG).

**Venant limiter l'impact :**

- de la fin des importantes opérations du programme de renouvellement urbain ANRU.
- du recul de la commande publique lié à la baisse des dotations allouées aux collectivités territoriales en raison de la loi NOTRe.

## LE PLAN COLLÈGES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

Les opérations liées au Plan Collèges Nouvelles Générations constituent un véritable levier en matière de clauses sociales et génèrent ainsi un nombre conséquent d'heures d'insertion.

À titre d'exemple, près de **25 000 heures d'insertion ont été réalisées** sur cinq opérations menées en 2016 :

- restructuration et extension du collège Louis-Marin à Custines,
- restructuration du collège George-Chepfer à Villers-lès-Nancy,
- restructuration du collège Haut-de-Penoy à Vandœuvre-lès-Nancy,
- démolition et reconstruction du collège Jean-Lamour à Nancy,
- restructuration à neuf du collège de la vallée de l'Orne à Homécourt.

### La clause sociale utile pour des profils qualifiés

Dans l'objectif d'augmenter la qualification des publics, il a été décidé de diversifier les domaines d'activité en généralisant les clauses sociales sur la maîtrise d'œuvre.

#### Sur la reconstruction du collège Jean-Lamour

Prévu initialement au marché pour 3 mois, le contrat de travail d'architecte a été finalement étendu sur une durée d'un an soit 1 680 heures au lieu de 420 heures initiales.



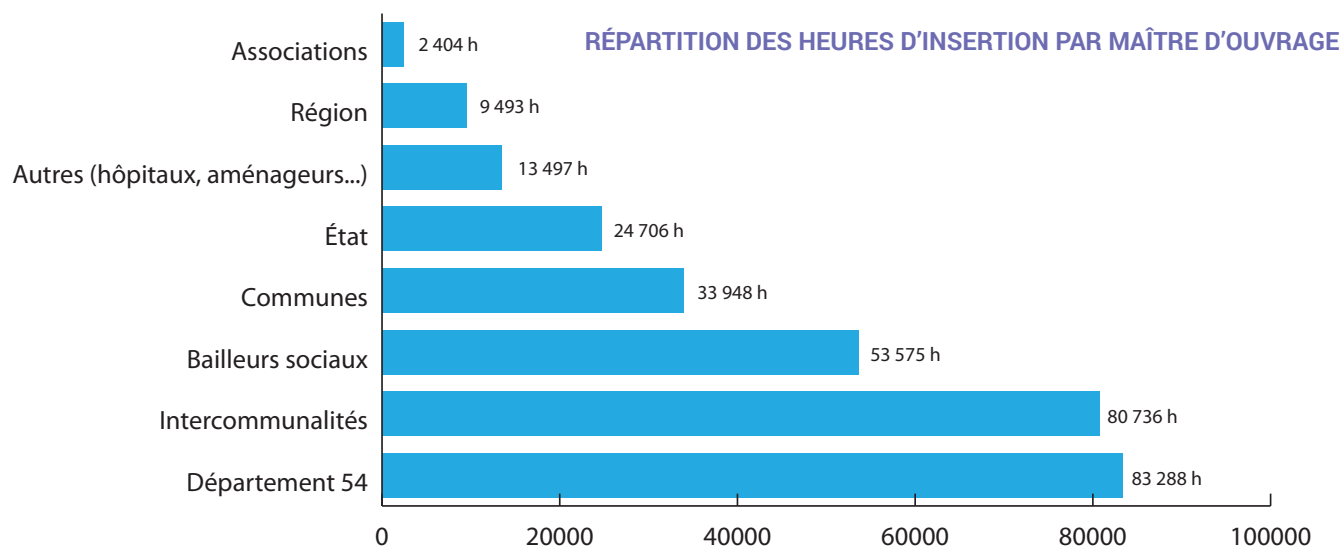
**Une ouverture au-delà de la Meurthe-et-Moselle, une implication de tous.**

Un donneur d'ordre engagé :

Voies Navigables de France (VNF).

Depuis 2013, la coordination des marchés à l'échelle Grand Est est confiée à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy. À la fin 2016, 70 opérations ont intégré une clause sociale en concertation avec les facilitateurs des territoires concernés.

# DES INITIATIVES TERRITORIALES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CLAUSE SOCIALE



## Longwy

### 5 401 heures d'insertion au profit des habitants du territoire

Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH) a réalisé une réhabilitation de 422 logements dans le quartier Voltaire, en conception-réalisation portée par GMT Halle. Différentes modalités de la clause sociale ont été utilisées par les entreprises :

- 1 embauche directe (CDD),
- 25 personnes ont été mises à disposition par le biais d'une Association intermédiaire et du travail temporaire (ETTI ou ETT).

### Une valeur ajoutée forte : la valorisation des déchets du bâtiment

L'entreprise d'insertion VALO a réalisé une prestation spécifique pour l'entreprise de menuiserie. En effet, l'opération a permis de changer 2 196 fenêtres que VALO a démantelées et valorisées, permettant ainsi une meilleure gestion de déchets.

## Lunévillois

### Un CDI à la clé en milieu rural

Pour répondre aux besoins en personnel de l'entreprise Société des Travaux de la Vezouze - située en milieu rural et spécialisée en travaux publics - attributaire de différents marchés portés par des communes du Lunévillois, le Département a mis en relation l'entreprise et l'agence d'intérim FR2I. Après une succession de missions d'intérim réussies, une personne a été recrutée en CDI.

## Briey

### Un secteur favorable à l'insertion des femmes

C'est dans ses marchés de transports non urbains que le Département a agi en faveur de l'emploi féminin. Les entreprises DUPASQUIER, KEOLIS et DMA ont été accompagnées par le Département et Pôle Emploi qui leur ont proposé une main d'œuvre qualifiée, formée au métier de conducteur de bus. Parmi les personnes retenues, 15 étaient des femmes et certaines ont pu bénéficier d'un CDI.

## Terres de Lorraine

### Un guichet unique au service des maîtres d'ouvrage et des entreprises

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Maison de l'Emploi Terres de Lorraine, organisés sous la forme d'un guichet territorial clauses d'insertion, interviennent conjointement de façon à renforcer leurs initiatives en direction des donneurs d'ordre, des entreprises et des acteurs de l'emploi et de l'insertion. Depuis sa création en 2010, le dispositif a permis d'accompagner la mise en œuvre d'un volume de 258 246 heures d'insertion.

## Val de Lorraine

### L'appui au recrutement : un outil sur mesure pour favoriser les recrutements

Un constat : des entreprises qui rencontrent des difficultés à recruter, des demandeurs d'emploi qui peinent à convaincre les recruteurs. Face à ce déséquilibre, un outil a été mis en place par le Département et par la Maison de l'Emploi du Val de Lorraine pour organiser le rapprochement entre les demandeurs d'emploi et les entreprises. Parmi les entreprises partenaires, MANPOWER a pu recruter 5 manœuvres BTP parmi 25 candidats sélectionnés et présentés.

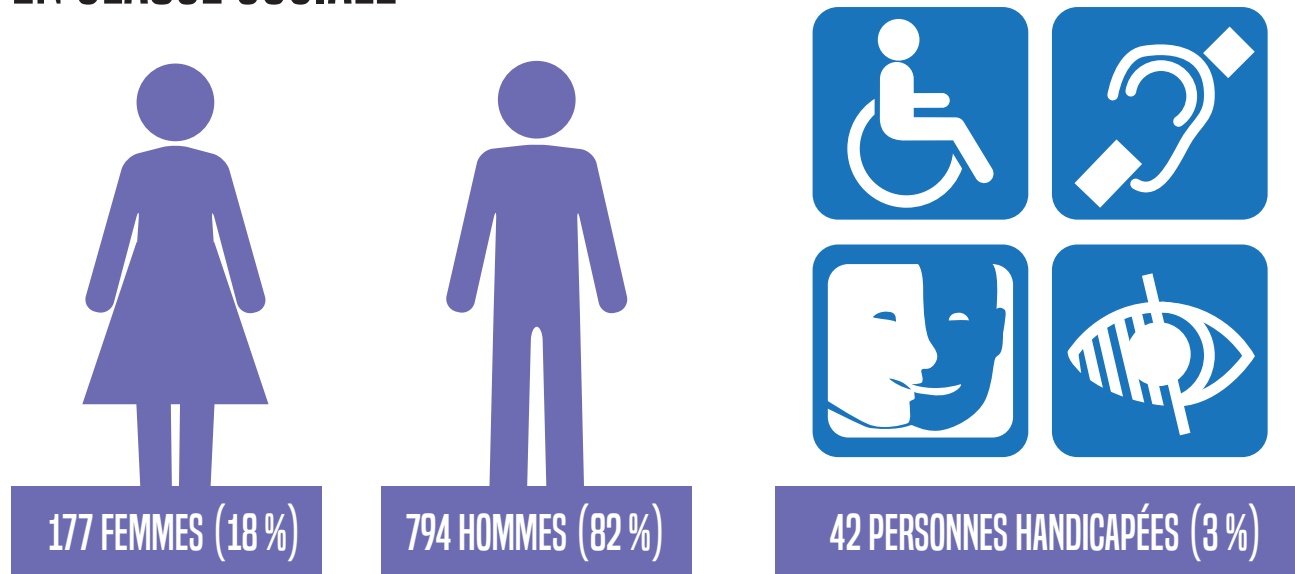
## Grand Nancy

### La mutualisation pour répondre aux besoins des entreprises

Dans le cadre de la construction de logements sociaux en lien avec les bailleurs et en étroite collaboration avec les entreprises et les sous-traitants, la mutualisation a été privilégiée pour la réalisation des heures d'insertion.

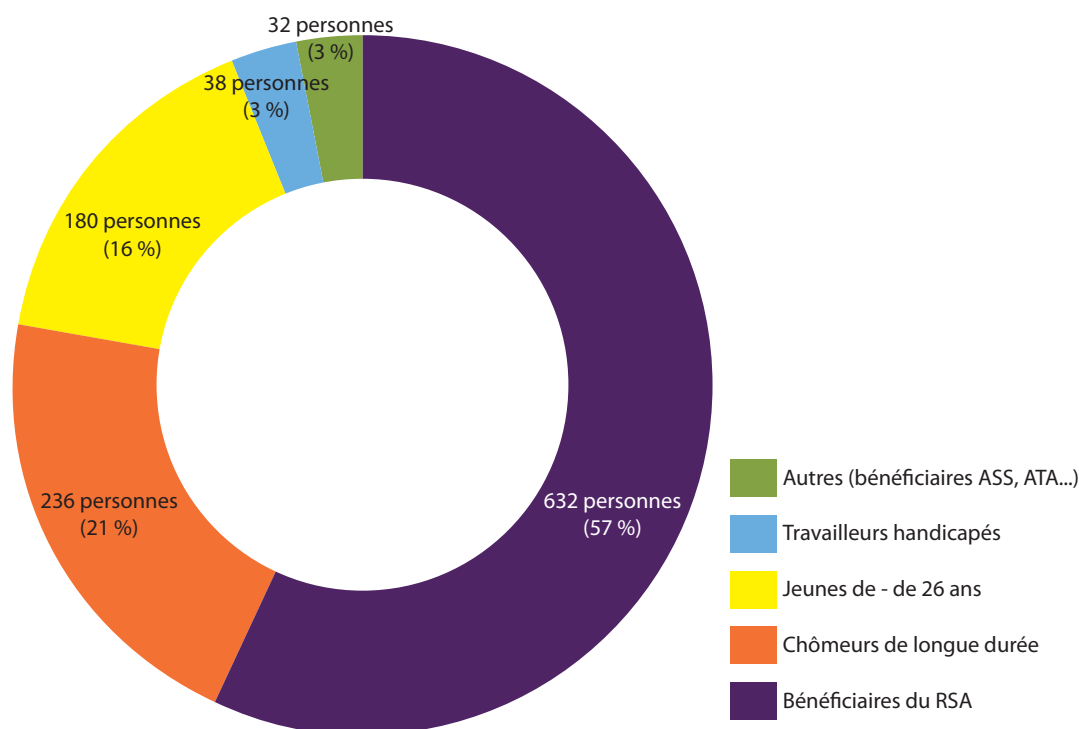
Ainsi, ECOVAL et IDEES Intérim ont mis en place une formation de 420 heures avec l'AFPA pour 12 stagiaires. Sur les 12 stagiaires, 10 étaient bénéficiaires du RSA. À l'issue de la formation, un CDD a été proposé pour chacun d'entre eux.

# LES PUBLICS EN CLAUSE SOCIALE

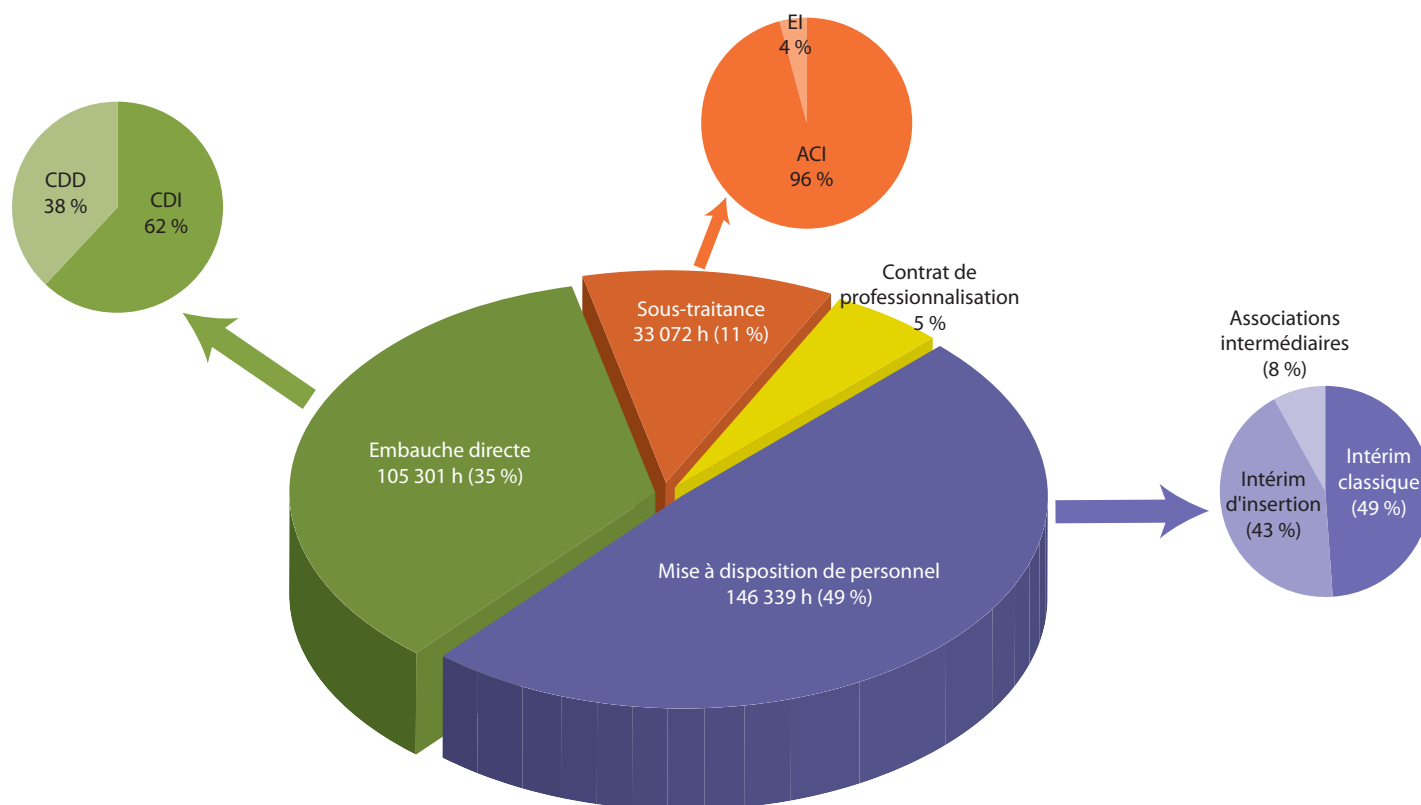


## SITUATION DES PERSONNES AVANT LA MISE EN EMPLOI

La clause sociale s'adresse à un public éloigné de l'emploi. L'enjeu est donc de construire des parcours adaptés aux besoins des personnes en parcours d'insertion socio-professionnelle. L'évaluation de la politique insertion du Département menée en 2015 auprès de publics recrutés dans le cadre des clauses sociales a permis de mesurer que 40 % d'entre eux étaient en situation d'emploi à l'issue du dispositif.



# LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE



La mise à disposition de personnel est la modalité la plus utilisée et représente la moitié des heures de clauses effectuées en 2016.

## LA PLACE DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) DANS LA CLAUSE SOCIALE

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) sont les partenaires privilégiés des entreprises dans la mise en œuvre de leurs engagements au regard de la clause sociale.

Leur diversité permet d'apporter des réponses adaptées au plus proche des besoins des entreprises et des collectivités :

- marchés réservés mobilisant des ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et entreprises d'insertion (EI) : le nettoyage des locaux du centre administratif départemental, marché Espaces Naturels Sensibles (ENS), de déploiement et d'installation des postes informatiques dans les collèges...
- marchés de travaux et services incluant une clause sociale mobilisant notamment les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et les Associations Intermédiaires (AI) : transports, collecte des déchets...

L'action des SIAE consolide l'offre de services des territoires en matière d'accompagnement des publics vers l'emploi.

# DES SUPPORTS D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉS

## Quelques exemples

Les marchés de services informatiques, de transports, de sécurité et gardiennage contribuent à apporter une diversité dans les métiers supports et permettent ainsi une ouverture à un public plus large.

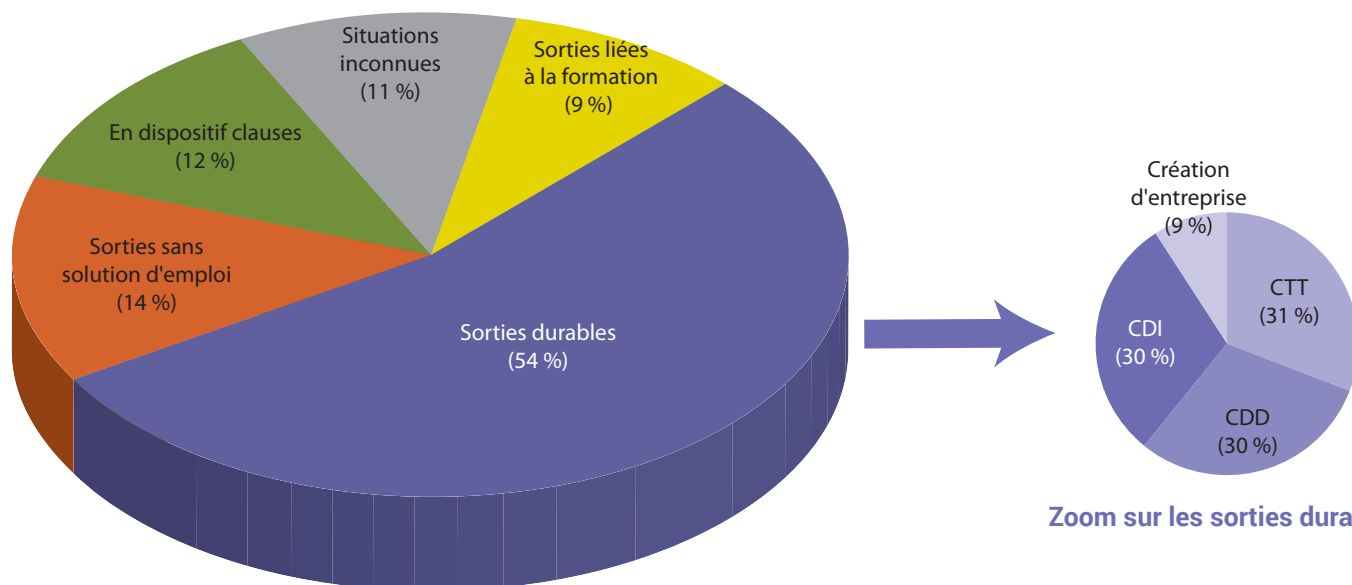
## Les entreprises du BTP restent des partenaires privilégiés de la clause sociale

Les marchés de travaux en BTP représentent en effet 58 % des heures d'insertion. Après une période de crise, on constate une reprise d'activité en 2016, confortée en 2017.

Les secteurs du nettoyage et de la collecte des déchets offrent pour leur part des opportunités de métiers accessibles aux demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Second-œuvre bâtiment	81 677	27 %
Gros œuvre - démolition	57 576	19 %
Transports	46 535	15 %
VRD	35 910	12 %
Nettoyage	34 450	12 %
Collecte de déchets	12 658	4 %
Espaces verts	9 611	
Sécurité	8 213	
Informatique	3 006	
Divers	2 578	
Gardiennage	1 725	
Manutention	1 480	
Conduite d'engin	1 454	
Blanchisserie	1 440	
Administratif	1 116	
Restauration	1 029	
Mécanique PL	918	
Fourniture et pose de mobilier	205	
Prestation de service intellectuelle	66	
<b>Total</b>	<b>301 647</b>	

# SITUATION CONNUE DES PERSONNES AU 31 DÉCEMBRE 2016



Le dispositif des clauses sociales constitue un véritable levier d'action pour favoriser l'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi. Ainsi, au 31 décembre 2016, 54 % des bénéficiaires du dispositif sont en situation d'emploi.

Les contrats en CDI représentent 30 % des sorties durables. Les entreprises se servent de la clause sociale comme modalité de recrutement de leurs futurs salariés.

La clause sociale dans les marchés publics est aussi l'occasion pour les demandeurs d'emploi d'accéder à une première expérience professionnelle, d'engager un parcours de formation, de retrouver une dynamique professionnelle avec l'appui des acteurs concernés.

Ces opportunités d'emploi sont le fruit d'une implication collective des différentes parties prenantes : maîtres d'ouvrage, entreprises, acteurs de l'emploi et de l'insertion...

# DES ORGANISATIONS TERRITORIALES EXISTANTES...

## Un accompagnement des maîtres d'ouvrage lors de la rédaction de la clause dans leurs marchés

**Inform**er sur les possibilités offertes par la réglementation.  
**Adap**ter les modalités de mise en œuvre aux compétences disponibles et à l'offre d'insertion.  
**Ap**porter un conseil dans la rédaction de la clause.

1

## Un accompagnement des maîtres d'œuvre et des entreprises lors de l'attribution du marché

**Inform**er sur les obligations et modalités de mise en œuvre.  
**Prop**oser des solutions pour faciliter la réalisation de la démarche d'insertion.  
**Ant**iciper les besoins en recrutement des entreprises et aider à la recherche de compétence.

2

## Un suivi de la mise en œuvre de la clause auprès des entreprises attributaires

**Inv**iter les entreprises à profiler leurs offres d'emploi ou de sous/co-traitance en tenant compte des compétences insertion disponibles.  
**Ass**urer le suivi des heures réalisées.

3

## Une animation territoriale Evaluer et rendre compte

**Mobil**iser le réseau des partenaires emploi et insertion pour une orientation des personnes en insertion.  
**Réal**iser un bilan quantitatif et qualitatif de l'exécution de la clause sociale au terme d'un marché.  
**Cap**italiser les données et bonnes pratiques à l'échelle du territoire.

4

## EXEMPLE : LE GRAND NANCY, un territoire très impliqué

Depuis 2006, 39 donneurs d'ordre appliquent la clause d'insertion dans leurs marchés. En 10 ans, 1 million d'heures d'insertion ont été réalisées au profit de 1 700 personnes en lien avec 314 entreprises. Depuis 2006, les démarches de la Métropole ont généré plus de 400 000 heures d'insertion. En 2016, la Maison de l'Emploi du Grand Nancy Lunévillois a accompagné 27 donneurs d'ordre au profit de 250 personnes.

## Un accompagnement nécessaire des publics

**Ident**ifier les actions à développer pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (formations, opportunités de contacts préalables avec les entreprises pour favoriser l'intégration en emploi...)

5

# ... PORTANT UNE INGÉNIERIE DÉDIÉE À LA PROMOTION ET À L'ANIMATION TERRITORIALE DU DISPOSITIF DES CLAUSES SOCIALES

## Coordonnées des chargés de développement du conseil départemental et des facilitateurs des Maisons de l'Emploi

### LUNÉVILLE

Isabelle DOSDAT idosdat@departement54.fr - 03 83 73 38 45  
Muriel HECHLER - mhechler@mde-nancy.org - 03 83 22 24 53

### GRAND NANCY

Stéphane BARBIER - sbarbier@departement54.fr - 03 83 90 22 44  
Gwenaëlle INVERNIZZI - ginvernizzi@mde-nancy.org - 03 83 22 24 44  
Isabelle FIKUART - ifikuart@mde-nancy.org - 03 83 22 24 22

### LONGWY

Ludivine MILLET - lmillet@departement54.fr - 03 82 39 59 57

### BRIEY

Marie MATTE - mmatte@departement54.fr - 03 82 47 54 75

### VAL DE LORRAINE

Marie HANOT - mhanot@departement54.fr - 03 83 80 13 60  
Bertrand MARQUIS - mtef@valdelorraine-emploi.com - 03 83 23 12 44

### TERRES DE LORRAINE

Hanane MACHKOUR - hmachkour@departement54.fr - 03 83 62 06 40  
Fanny GAYRAUD - fanny.gayraud@terresdelorraine.org - 03 83 50 19 05



#departement54

[www.meurthe-et-moselle.fr](http://www.meurthe-et-moselle.fr)

Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020